

Image not found or type unknown



## Renégociation d'un prêt relais

Par **Baurain**, le **11/11/2010** à **11:05**

Bonjour,

j'ai appris que je pouvais déposer un référé auprès du tribunal d'instance afin de stopper un prêt relais consentis en 2008 et éventuellement pouvoir renégocier les intérêts, mon bien n'est toujours pas vendu.

Qu'en pensez vous, et si cela est possible pouvez me guider dans la procédure à utiliser.

Cordialement

Sylviane Baurain